

PLAINTES DISCIPLINAIRES
**CORPORATION DES MAÎTRES MÉCANICIENS
 EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC**
195P-2054

Année	Plaintes disciplinaires reçues	Nombre de dossiers entendus au comité de discipline		Nature des dossiers éthiques au comité de discipline	Décision rendue		Nombre de dossiers entendus au comité d'appel	Décisions rendues par le comité d'appel (rejet ou acceptation de l'appel)
		BSDQ	Éthique					
2005	≈ 100	39	3	Non-respect des normes	Coupable	1 000 \$	N/D	N/D
				- Représentations trompeuses - N'a pas honoré la garantie	- Coupable - Coupable	- 2 000 \$ - 200 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	500 \$		
2006	112	35	5	Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	200 \$	N/D	N/D
				Représentations trompeuses	Coupable	200 \$		
				- Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée - Non-respect des normes	- Coupable - Coupable	- 200 \$ - Réprimande		
				Travaux non conformes	Coupable	Réprimande		
				Non-respect des normes	Coupable	Réprimande		
2007	90	30	7	Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	750 \$	5	5 rejets
				- Procédés frauduleux - Procédés déloyaux	- Non coupable - Coupable	- s.o. - 300 \$		
				N'a pas rempli ses obligations avec intégrité et bonne foi	Coupable	500 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	5 000 \$		
				N'a pas rempli ses obligations avec intégrité et bonne foi	Coupable	Réprimande		
				N'a pas rempli ses obligations avec intégrité et bonne foi	Coupable	Réprimande		
Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	2 000 \$						
2008	110	27	3	Non-respect des normes	Non coupable	s.o.	5	4 rejets 1 acceptation
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	250 \$		
				N'a pas rempli ses obligations avec intégrité et bonne foi	Coupable	Réprimande		
2009	114	24	4	- Manque de disponibilité et diligence	- Coupable	- 500 \$	0	0
				- Refus de fournir des documents	- Coupable	- 500 \$		
				- Non-respect des normes	- Coupable	- 200 \$		
				- Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	- Coupable	- 250 \$		
				- Omission d'apporter soin aux biens du client	- Coupable	- Réprimande		
				- Non-respect des normes	- Coupable	- 250 \$		
Non-respect des normes	Coupable	500 \$						

Année	Plaintes disciplinaires reçues	Nombre de dossiers entendus au comité de discipline		Nature des dossiers éthiques au comité de discipline	Décision rendue		Nombre de dossiers entendus au comité d'appel	Décisions rendues par le comité d'appel (rejet ou acceptation de l'appel)
		BSDQ	Éthique					
2010	94	31	10	Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	500 \$	4	2 rejets 2 acceptations
				Procédés déloyaux	Non coupable	s.o.		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	1 000 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	1 500 \$		
				- Procédés déloyaux	- Non coupable	- s.o.		
				- Refus de fournir des documents	- Coupable	- 2 500 \$		
				- Manque de disponibilité et diligence	- Coupable	- 350 \$		
				- Refus de fournir des documents	- Coupable	- 350 \$		
				S'est exprimé au nom de la CMMTQ	Coupable	750 \$		
				Refus de fournir des documents	Coupable	500 \$		
				Non-respect des normes	Non coupable	s.o.		
- Non-respect des normes	- Non coupable	- s.o.						
- Non-respect des normes	- Coupable	- 200 \$						
2011	120	45	11	Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	2 000 \$	7	3 rejets 4 acceptations
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	1 000 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	200 \$		
				Mauvais diagnostic	Non coupable	s.o.		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	200 \$		
				- Non-respect des normes	- Coupable	- Réprimande		
				- Omission d'apporter soin aux biens du client	- Non coupable	- Non coupable		
				Procédés déloyaux	Non coupable	s.o.		
				Procédés déloyaux	Non coupable	s.o.		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	5 000 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	250 \$		
Non-respect des normes	Non coupable	s.o.						

Année	Plaintes disciplinaires reçues	Nombre de dossiers entendus au comité de discipline		Nature des dossiers éthiques au comité de discipline	Décision rendue		Nombre de dossiers entendus au comité d'appel	Décisions rendues par le comité d'appel (rejet ou acceptation de l'appel)
		BSDQ	Éthique					
2012	117	45	9	Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	250 \$	6	3 rejets 3 acceptations
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	200 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	2 000 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	200 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	250 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Non coupable	s.o.		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	5 000 \$		
				N'a pas rempli ses obligations avec intégrité et bonne foi	Coupable	350 \$		
				N'a pas rempli ses obligations avec intégrité et bonne foi	Non coupable	s.o.		
2013	100	33	7	Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	250 \$	7	5 rejets 2 acceptations
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	250 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	350 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	350 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	1 500 \$		
				Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	Coupable	250 \$		
				- Non-respect des normes	- Coupable	- 250 \$		
- Manque de disponibilité et diligence	- Coupable	- 500 \$						
2014 (janv. à juin)	53	13	2	- Profit déraisonnable	- Non coupable	- s.o.	0 (à ce jour)	0 (à ce jour)
				- Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	- Coupable	- 1 000 \$		
				- Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	- Coupable	- 1 000 \$		
				- Profit déraisonnable	- Non coupable	- s.o.		
				- Travaux sans sous-catégorie de licence appropriée	- Coupable	- 5 000 \$		